



## CANEVAS DE RAPPORT DES PROJETS FINANCÉS PAR L'INITIATIVE POUR LA FORET DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)<sup>1</sup>

Les obligations de rapportage (narratif et financier) pour les projets recevant des financements CAFI sont rappelées dans une note disponible publiquement [ici](#)

### Rapport Merci de sélectionner Période du 01.01.2025 au 31.12.2025

<b>Titre du projet :</b>	« Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo »
<b>Numéro de référence MPTF du projet<sup>2</sup> :</b>	00129333
<b>Organisation de mise en œuvre :</b>	FAO
<b>Rapport soumis par :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Ricarda MONDRY Représentante de la FAO en République du Congo FAO ricarda.mondry@fao.org
<b>Contact en cas de besoin de clarification :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Amelie Arquero Conseillère Technique Principale FAO amelie.arquero@faor.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand :

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet :

Le projet SYNA-MNV rencontre certaines difficultés liées à l'enchaînement des protocoles d'accord FAO-CNIAF. Dans la pratique, la contrepartie nationale privilégie l'organisation du comité de pilotage (COPIL) dans le cadre de ces protocoles. En l'absence de signature du protocole d'accord en cours, la tenue du COPIL est ainsi retardée.

Toutefois, le COPIL devrait se tenir dans le courant du mois d'avril 2026, au cours duquel le rapport annuel sera présenté.

---

<sup>1</sup> Ce canevas est relatif à la présentation des rapports annuel et semestriel des organisations de mise en œuvre des programmes financés par CAFI. Les rapports annuels couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports semestriels couvrent la période du 1er janvier au 30 juin.

**Instructions pour le format du rapport**

- Merci de ne pas modifier ce canevas : aucune section ne doit être supprimée, les tableaux doivent être remplis tels quels
- Le rapport doit être soumis en un seul document au format **Word**
- Les Annexes au format Excel doivent être placés dans [l'Espace collaboratif du projet](#), seuls les hyperliens des Annexes doivent figurer dans le corps du rapport.
- En plus des Annexes, placer tous les livrables finalisés du projet (rapports, études, cartes etc), les supports de communication (photos et vidéos) ainsi que les shapefiles/données spatiales dans [l'Espace collaboratif dédié du projet](#) et fournir les hyperliens à ces différents documents dans le corps du rapport dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI
- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numéroter toutes les pages, sections et paragraphes
- Pour rappel, les rapports annuels et leurs annexes sont rendus publics par CAFI sous format .pdf

**Table des matières**

1.	Données clés du projet	5
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet	6
3.	Défis de mise en œuvre	8
3.1	Défis liés au contexte du pays	8
3.2	Défis inhérents au projet	9
3.3	Mesures correctives prises ou envisagées.	9
4.	Evaluation de la performance du projet	1
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	1
5.	Résultats du Projet	1
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	1
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	3
6.	Communication et promotion	4
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	5
6.2	Stratégie et plan de communication	7
7.	Exécution financière	9
7.1	Décaissements	9
7.2	Suivi des Contrats	14
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	17
7.4	Mobilisation de ressources	19
7.5	Audits	20
7.6	Révisions budgétaires	20
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	21
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	21
8.2	Evaluations	22
8.3	Intégration des leçons apprises	23
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	24
9.	Thèmes transversaux	24
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	24
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	25
10.	Gestion des risques	28
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	28
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	29
11.	Récapitulatif des livrables	30

12. Annexes

31

## 1. Données clés du projet

Titre du projet	Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo
Numéro de référence MPTF du projet	00129333
Hyperlien du document de projet <sup>2</sup>	Disponible <a href="#">ici</a>
Zone(s) d'intervention(s) du projet	République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	MEF
Organisations partenaires participantes de niveau 1 <sup>3</sup>	NA
Budget total du projet (USD)	2,000,000
Durée totale du projet (mois)	24
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	20.10.2021
Date de réception des premiers fonds du MPTF	17.11.2021
Date d'approbation du 1 <sup>er</sup> Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	30.09.2023
Date de clôture initiale	30.09.2023
Date de clôture révisée le cas échéant	30.06.2026
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	788.766 \$
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	1.466.060 \$
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	73%
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

<sup>2</sup> L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI [https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT\\_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ](https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ). Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

<sup>3</sup> Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

## 2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
<p align="center"><b>Effet 1. Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux Paiements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.</b></p>	
<p align="center">Indicateur effet 1 : Existence d'un SNSF qui permet de suivre la déforestation et la dégradation de manière autonome avec des données transparentes, exactes, cohérentes, comparables et exhaustives et qui inclut un Système de surveillance des terres par satellite (SLMS) <sup>4</sup></p>	
<p>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, le projet a effectué des progrès significatifs sur les activités suivantes 1.1.1, 1.1.3, 1.2.2, 1.2.4, 1.3.2, 1.5.1 et 1.5.2 – Des actions logistiques ont été engagées pour contribuer à l'avancement des activités 1.4.1 et 1.4.3.</p> <p>1.1.1 voir effet 1 « PAR liés à la mise en place d'activités REDD+ »</p> <p>1.1.3 La consultation nationale sur les besoins en capacités et en données du SYNA-MNV a été tenue en janvier 2025, un compte-rendu est disponible, une analyse plus approfondie des idées exprimées par la partie nationale ainsi qu'une feuille de route pour pérenniser les acquis du dispositif MNV, sont en cours de finalisation.</p> <p>1.2.2 Les estimations de superficies forestières et non forestières pour la période 2022-2023 et le renforcement des compétences associé, ont été effectués. Le calcul des émissions de GES, est finalisé – Il n'a pas encore été vulgarisé.</p> <p>1.2.4 Deux missions de terrain ont été organisées et déployées. Une première destinée à collecter des données de sols &amp; litières en forêt de terre ferme (réservoirs non inventoriés dans l'IFN), une seconde destinée à collecter des données de biomasse aérienne, sols et litières dans les forêts de mangroves (biome non inventorié dans l'IFN). Une troisième mission est en préparation.</p> <p>Deux protocoles d'accord pour l'analyse des données, ont été conclus avec des instituts de recherche nationaux (IRSEN/IRF) pour l'analyse des données forestières. Les termes du contrat sont arrivés à échéance en novembre 2025.</p> <p>1.3.2 La République du Congo et les évaluateurs de la CCNUCC ont finalisé leurs échanges sur le rapport d'évaluation technique du NERF en mars 2025. Une version consolidée a été acceptée par toutes les parties, le NERF révisé et le rapport d'évaluation, sont disponibles sur le site de la CCNUCC.</p> <p>1.4.1 Des termes de références et des actions logistiques ont été préparés et engagés en vue d'assurer la formation en février 2026. En raison des synergies de thématiques, cet atelier sera commun à l'activité 1.4.3.</p>	<p>En 2022, le SYNA-MNV faisait face à des difficultés institutionnelles et la mise en œuvre n'avait pas encore commencé ; néanmoins de nombreuses dispositions opérationnelles avaient été engagées permettant notamment d'aboutir aux avancées significatives de 2023 , soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement de l'UGP (3 consultants : télédétection, MNV et développement web),</li> <li>- Signature du premier LoA,</li> <li>- Tenue du premier comité de pilotage et comité technique en septembre dernier,</li> <li>- Validation du PTBA du projet,</li> <li>- Début du renforcement des capacités sur le logiciel Collect Earth Online,</li> <li>- Draft sur l'accord de partage des données,</li> <li>- Appui à la manifestation d'intérêt LEAF que le Congo a soumis en mai dernier,</li> <li>- Document du Niveau d'Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) révisé que le Congo a soumis à la CCNUCC en janvier 2024,</li> <li>- Données d'activités pour la période 2016-2022,</li> <li>- Cahier des charges pour la révision du NERF,</li> <li>- Préparation de la concept note TREES pour une soumission en 2024.</li> </ul> <p>En 2024, l'UGP a continué de progresser en atteignant les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue du second comité de pilotage tenu en mai 2024</li> <li>- Tenue du second comité technique tenu en juin 2024</li> <li>- Evaluation technique du NERF en mars 2024</li> <li>- Soumission finale du NERF révisé en juin 2024</li> <li>- Développement en cours du Géoportail</li> <li>- Production des données d'activités 2022-2023</li> <li>- Organisation de la première mission de terrain sur le suivi des pertes</li> <li>- Clôture du 1<sup>er</sup> protocole d'accord du projet FAO-CNIAF</li> <li>- Mise en œuvre du 2<sup>nd</sup> protocole d'accord</li> <li>- Signature du 3<sup>eme</sup> protocole d'accord (dec.2024)</li> <li>- Renforcement des capacités : 3 sessions sur le système LCCS</li> <li>- Renforcement des capacités sur CollectEarth Online, SEPAL et méthode Esbae. Ce renforcement se poursuit.</li> </ul>

<sup>4</sup> Indicateur adapté des propositions de l'Effet 3 des TDR du MPTF de CAFI, révisés en 2019

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
<p>1.4.3 Des termes de références et des actions logistiques ont été préparés et engagés en vue d’assurer la formation en février 2026. En raison des synergies de thématiques, cet atelier sera commun à l’activité 1.4.1</p> <p>1.5.1 L’accord de partage de données a été finalisé et officiellement signé en présence de Mme. La Ministre de l’Economie Forestière, Mr. Le Représentant de la FAO par Interim au Congo, et Mr. le spécialiste programme du Secrétariat CAFI au Congo, en juillet 2024.</p> <p>1.5.2 Le géoportail du SYNA-MNV est en ligne mais son actualisation et son enrichissement doivent se poursuivre.</p> <p>Le 3eme Comité de pilotage du projet s’est tenu au début du mois de mars, un projet de requête d’extension sans coût (la troisième) a été présentée et approuvée par les membres présents, tout comme le rapport annuel 2024, ainsi que le PTBA 2025.</p> <p>Le 3eme Comité technique du projet a été organisé en janvier 2025, il a porté sur la présentation du NERF révisé et sur les actualisations du géoportail.</p> <p>Au mois de mai 2025, une dernière requête d’extension jusqu’en avril 2026 avait été formulée, en même temps que la demande de décaissement anticipée de la seconde tranche. Le CAFI avait proposé une extension provisoire jusqu’en octobre 2025 dans l’attente de l’atteinte de certains objectifs. La FAO, ayant rempli les exigences attendues (signature de l’accord de partage, augmentation du niveau de décaissement) a reprojété et re-soumis, début octobre, une dernière requête d’extension, jusqu’en juin 2026. Une décision favorable, du conseil d’administration du CAFI, a été officiellement notifiée fin novembre à la FAO – cet intervalle entre la date de clôture révisée (30 octobre) et la réponse à la dernière requête (~ 23 nov), a entraîné l’interruption de l’UGP-FAO pendant près d’un mois, à l’exception du CTP.</p> <p>Les travaux de rénovation du CNIAF ont pris un peu de retard et ont débuté fin novembre 2025, pour une période de 3 mois – Dans cet intervalle, la FAO, par le biais du projet SYNA-MNV, a accepté d’appuyer le CNIAF, pour la location d’une annexe technique à quelques kilomètres des bureaux officiels.</p> <p>Le CNIAF et la FAO ont conclu, pour une période d’exécution prévue entre mai et novembre 2025, leur quatrième protocole d’accord – Un cinquième document est en cours de préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à un atelier sous-régional (GFOI-USFS) pour la mise en œuvre du CLP dans le cadre de l’opérationnalisation des SNSF en Afrique Centrale</li> <li>- Centralisation des données spatiales du CNIAF sur Google Earth Engine en vue de les publier sur le portail</li> <li>- Nouveau draft de l’accord de partage de données soumis au CAFI</li> <li>- Préparation de la seconde mission de terrain sur l’amélioration des facteurs d’émissions</li> <li>- Retraite sur la révision du rapport d’évaluation technique du NERF pour le renvoyer à la CCNUCC</li> <li>- Requête d’extension formulée en août et approuvée en septembre</li> </ul> <p>En 2025 les résultats suivants ont été atteints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les échanges relatifs à la participation du Congo à un programme de réduction d’émissions sous le standard TREES continuent de progresser. La partie nationale est sensibilisée aux exigences du standard et à la documentation attendue pour formaliser leur participation.</li> <li>- La consultation sur les besoins en capacités et en données, du SYNA-MNV, a été tenue. Un compte-rendu d’activité est disponible et un rapport plus analytique est en cours de préparation ; il permettra de mieux cibler les attentes.</li> <li>- La production des données d’activités 2022-2023, est achevée ; les calculs de superficie sont disponibles, cohérents avec l’étude CAFI sur les moteurs de la déforestation &amp; dégradation. Le renforcement des compétences se poursuit.</li> <li>- Deux missions de terrain sur trois, destinées à l’amélioration des facteurs d’émissions (FE) ont été déployées, des protocoles d’accord pour l’analyse des données, ont été conclus ; les rapports finaux d’amélioration des FE seront finalisés après le déploiement de la troisième mission. En parallèle, une formation sur l’amélioration des méthodes d’inventaire forestier, a été co-organisée avec l’UN-REDD en dec. 2025</li> <li>- Le rapport d’évaluation technique du NERF a été consolidé et validé par toutes les parties prenantes, il est désormais disponible sur le site de la CCNUCC.</li> <li>- Le géoportail continue d’être actualisé, une version bêta de la plateforme EarthMap spécialement conçue pour le Congo, est en cours de développement ; les données spatiales sur le suivi de la dynamique devraient prochainement être disponibles.</li> <li>- L’accord de partage de données produites dans le cadre du Syna-MnV a été finalisé et signé en juillet 2025.</li> <li>- La rénovation des locaux du CNIAF est en cours (nov 2025 – fev 2026)</li> </ul>

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Indicateur effet 1 : PAR liés à la mise en place d'activités REDD+ reçus par la RC.	
<p>Deux ateliers ont été organisés dans le cadre de la soumission d'un programme de réduction des émissions du Congo sous le standard Art-TREES.</p> <p>Le premier atelier tenu en février 2025 a porté sur le renforcement des compétences liés à la compréhension du standard, la validation des scénarios de réduction d'émissions et l'analyse des écarts entre les exigences TREES et l'actuel dispositif REDD+ du Congo.</p> <p>Un second atelier s'est tenu fin juin, sur la précision des activités de réduction d'émission que le pays pourrait viser, une discussion sur les indicateurs de sauvegardes et la définition d'un calendrier plus précis.</p> <p>Les documents préparatoires n'ont pas encore évolué mais la compréhension du standard et ses exigences, ont progressé. Le choix d'un scénario sous-national se précise et sera confirmé en 2026 lors de l'atelier lié à l'activité 1.4.1.</p> <p>La République du Congo a présenté sa CDN révisée fin décembre. Le projet SYNA-MNV a mis à disposition de l'équipe de rédaction les données consolidées de suivi du couvert forestier pour la période 2017-2022 (superficies de déforestation/dégradation et émissions associées), lesquelles ont servi de base aux projections du secteur AFOLU et ont contribué à démontrer le rôle du pays en tant que puits net de carbone. Entre octobre et décembre, le SYNA-MNV a appuyé le CNIAF (sur le plan technique) dans la collecte de données en vue de calculer les émissions de GES du secteur AFOLU pour le BTR prévu dans le courant 2026.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La manifestation d'intérêt du Congo à la coalition LEAF a été soumise et est disponible sur le site dédié</li> <li>• Une analyse sur les indicateurs de sauvegardes de la REDD+ au Congo au regard des exigences du standard TREES a été réalisée et un plan de mise en conformité préparé.</li> <li>• Deux ateliers de renforcement des capacités sur le standard TREES se sont tenus – les paramètres techniques ont été présentés. Les exigences du standard TREES sont mieux comprises et le calendrier est défini.</li> <li>• Une note conceptuelle TREES est en cours de préparation, elle pourrait proposer une approche sous-nationale Sangha/Likouala qui sera précisée courant 2026.</li> <li>• La CDN a été révisée (transmission prévue à la CCNUCC début 2026), elle intègre les données du NERF révisé. Le BTR est en cours de préparation, le SYNA-MNV appuie le CNIAF dans la préparation des données AFAT</li> </ul>

### 3. Défis de mise en œuvre

#### 3.1 Défis liés au contexte du pays

Comme mentionné dans le rapport semestriel 2025, il n'y a pas pour cette année de difficultés liées au contexte du pays. Le projet n'opère pas dans des zones à risques.

La coordination entre les ministères sectoriels sur des dossiers transversaux tels que les Contributions Déterminées au Niveau national/le Rapport Biennal sur la Transparence, et l'accès aux données sources, constituent toujours des enjeux majeurs – Néanmoins la CDN a été révisée et les échéances fixées par le MEDDBC, tenues, c'est un accomplissement significatif pour le pays.

La mise à jour des données pour le BTR est en cours, mais l'UGP du projet a beaucoup moins de visibilité sur le calendrier (là où le processus d'actualisation de la CDN a rassemblé de nombreuses parties prenantes à l'occasion de réunions successives). Néanmoins, le MEF par le biais du CNIAF, est engagé dans le respect de ses attributions en matière de rapportage des émissions du secteur AFAT. Le SYNA-MNV appuie le volet technique de ce travail mais n'en assure pas la coordination.

### 3.2 Défis inhérents au projet

Les défis inhérents au projet sont similaires aux éléments précédemment rapportés –

Sur le plan des procédures opérationnelles, le partenaire principal d'implémentation dispose d'une meilleure maîtrise des éléments (l'analyse des livrables techniques et administratifs du dernier protocole d'accord a été relativement rapide dans la mesure où l'ensemble des pièces étaient conformes) ; le délai de transmission des pièces administratives auprès de la FAO entrave encore parfois le renouvellement des protocoles d'accord (près de deux mois d'interruption) – l'agence d'exécution a renforcé l'appui opérationnel du bureau pays, au niveau des achats, des voyages et de la comptabilité – le traitement des pièces liés aux protocoles est facilité.

Sur le plan de la répartition des responsabilités et de l'organisation du travail entre parties prenantes, des ajustements restent nécessaires afin d'assurer une mobilisation optimale des équipes et un pilotage pleinement harmonisé des activités. Certaines perceptions différenciées persistent quant au niveau d'implication opérationnelle et au suivi des dossiers par la partie nationale, ce qui peut affecter le rythme de mise en œuvre.

### 3.3 Mesures correctives prises ou envisagées

Des réunions de coordination sont prévues début 2026 afin de clarifier les responsabilités, renforcer les routines de travail et consolider le cadre de pilotage à l'approche de la clôture du projet. La qualité des relations de travail et le dialogue constructif entre les parties prenantes constituent un atout important pour réajuster le calendrier et assurer la bonne finalisation des activités. Les enseignements tirés de cette collaboration pourront utilement nourrir la poursuite du partenariat.

## 4. Evaluation de la performance du projet

### 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

- *En utilisant le cadre logique du projet tel que validé dans le document de projet (ou tel que révisé et approuvé par le comité de pilotage le cas échéant), veuillez renseigner le tableau ci-dessous afin d'évaluer la performance du projet au niveau des produits et indicateurs. Merci de **lister l'ensemble des produits du projet** et de démultiplier les lignes, le cas échéant, si un produit contient plusieurs indicateurs*
- *Ce tableau constitue la source principale d'évaluation de la performance du projet. Il permet de suivre à la fois :
  - les progrès réalisés durant la période de rapportage ;
  - les résultats cumulés depuis le début du projet ;
  - l'avancement par rapport aux cibles initiales ou révisées.*
- *Les commentaires doivent porter sur l'analyse des écarts, des tendances observées et des facteurs explicatifs (positifs ou négatifs). Les informations figurant dans ce tableau ne doivent pas être répétées sous forme narrative ailleurs dans le rapport.*

#### Tableau évaluation de la performance :

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>	Commentaires <sup>7</sup>
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
<b>Produit 1.1 Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge du suivi de la REDD+ en RC sont évalués.</b>	<b>Indicateur 1.1.1</b> Un rapport sur les mécanismes de PAR est disponible	Un rapport sur les mécanismes de PAR est disponible		Les modalités d'accès au PAR sont en cours de vulgarisation – la note conceptuelle est soumise à Art, le pays progresse avec le document d'enregistrement	les modalités d'accès au PAR ne sont pas connues	Les modalités d'accès au PAR sont toujours en cours de vulgarisation et une analyse sur les indicateurs de sauvegardes a été effectuée. Le rapport sera disponible en 2025	Deux ateliers de renforcement des compétences ont été organisés. Les exigences du standard TREES sont mieux comprises, et le calendrier a été mieux défini.	La note conceptuelle TREES est toujours en cours mais une stratégie se précise et le MEF est engagé à mieux saisir les opportunités qui s'offrent à lui avec le standard TREES.	70 %	La soumission de la note conceptuelle a pris du retard en raison de certaines difficultés, de la partie nationale, à statuer sur la zone d'intervention (nationale VS sous-nationale). Ces discussions ont progressé à la fin de l'année 2025 et seront au cœur de l'act. 1.4.1/1.4.3 prévue pour fev. 2026

<sup>5</sup> Fournir en commentaires dans le tableau la documentation officielle (**décision des organes de gouvernance**) soutenant **la révision de la cible** le cas échéant

<sup>6</sup> Calculer quand ce sont des indicateurs numériques. Indiquer une valeur estimative entre 0% et 100% pour les indicateurs non numériques (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint)

<sup>7</sup> Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements.

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
	<b>Indicateur 1.1.2</b> Un rapport sur les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC est validé par le COPIL.	Un rapport d'évaluation sur les besoins en capacités et en données pour la mise en œuvre de la REDD+ est disponible		Un rapport sur les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la REDD + en RC est disponible ainsi qu'une feuille de route	Les besoins ne sont pas connus et formalisés.	Les dispositions logistiques ont été prises, une date a été arrêtée (8-11 jan.2025) et les invitations ont été transmises	La consultation a été tenue en janvier 2025.	Un rapport d'évaluation est disponible – un compte-rendu analytique et stratégique est en cours de rédaction	70 %	Bien que le CR de la consultation soit disponible, le rapport plus analytique sur la portée des résultats a connu beaucoup de retard (d'autres activités ayant été privilégiées. Il est prévu qu'il soit finalisé début 2026
<b>Produit 1.2</b> Le SYNA-MNV produit les données nécessaires au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.	<b>Indicateur 1.2.1</b> : Nombre de ministères différents participants à la session de standardisation des définitions d'occupation des sols.	Les rapports de formations sur le langage LCML et la légende d'occupation des sols, sont		Les formations sur le langage LCML ont été étendues à d'autres ministères.	De telles sessions n'ont pas encore eu lieu.	3 sessions ont été dispensées entre 2023 et 2024. Un rapport de formation est disponible	Cette activité n'a pas connu de progression en 2025	Les agents du CNIAF ont été formés mais l'atelier n'a pas engagé d'autres parties prenantes	50 %	L'UGP a privilégié la progression d'activités telles que 1.2.2 et 1.2.4 au détriment de la formation LCML – Une reprogrammation est prévue pour 2026.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
		disponibles								
	<b>Indicateur 1.2.2</b> : Nombre de cartes des changements annuels de couverture forestière produites à l'échelle nationale pour la période 2020-2024.	Des cartes de changements et des statistiques (ha) sont disponibles		Des données statistiques sont disponibles pour la période 2022-2024. Les capacités sont renforcées – Les données du BTR sont préparées	De telles cartes n'existent pas	Des données de changements sont disponibles pour la période 2016-2022, les données 2022-2023 sont produites mais les résultats sont en cours de finalisation	Les données 2023 ont été finalisées (superficielles et émissions) mais n'ont pas été vulgarisées	Le Congo dispose de statistiques (superficielles déforestées et dégradées incluant les émissions) pour la période 2016-2022 et 2023	75%	La production des données 2023 a pris plus de temps que prévu (traitement, CQ.AQ...), la détection de l'année 2024 commence en retard (début 2026) mais sera couplée à l'année 2025.
	<b>Indicateur 1.2.3</b> : Nombre d'estimations des émissions de GES liées aux changements annuels de couverture forestière produites à l'échelle	Les données d'émissions pour la période 2020 –		Les données d'émission de GES pour la période	De telles estimations n'existent pas	Les données pour la période 2022-2023 sont en	Les données d'émissions de 2023	Les données 2016-2022 (NERF) et 2023 sont	70 %	Les calculs d'émissions pour la période du NERF et l'année 2023 sont disponibles

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
	nationale pour la période 2020-2024.	2024 sont disponibles et validées		2020-2024, sont connues et vulgarisées		cours de finalisation	sont achevées	disponibles mais pas valorisées		mais le projet n'a pas contribué à leur valorisation car une stratégie de communication est en cours de discussion avec le CNIAF
	<b>Indicateur 1.2.4 :</b> Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, comptent au moins 30% de femmes		L'aspect genre est considéré et au moins 30 % de femmes seront prévues dans les différentes sessions et/ou ateliers -	De telles sessions n'ont pas encore eu lieu	La cellule MNV du CNIAF qui produit les données cartographiques, compte 60% de femmes	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, comptent au moins 30% de femmes	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, comptent au moins 30% de femmes	70 %	La présence des femmes doit se poursuivre au-delà des sessions techniques habituelles (COTECH, mission etc...)
	<b>Indicateur 1.2.5 :</b> Un module de détection	Un module de		Le module de	Un tel module	Une méthode	Deux approch	Des outils et	20 %	La mise en œuvre de cette

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>	Commentaires <sup>7</sup>
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
	automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel est développé et intégré dans le SYNA-MNV	détection automatique des pertes en temps quasi réel et disponible et intégré dans le SYNA-MNV		détection automatique des pertes est développé et fonctionnel	n'existe pas	de travail incluant des outils au sein de la plateforme SEPAL est en cours de calibrage	es ont déjà été testées et envisagées mais elles ne sont pas encore intégrées à la routine du SYNA-MNV	approches sont disponibles mais ils ne sont pas pleinement intégrés dans la routine opérationnelle du SYNA		activité a connu du retard à cause du temps dédié aux données 2023 - Des approches ont été testées mais le CNIAF et l'UGP doivent travailler à leur opérationnalisation
<b>Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions. Etc..</b>	<b>Indicateur 1.3.1 :</b> Nombre de versions révisées du NERF - dans lesquelles les calculs d'émissions de GES sont complets et cohérents et où les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies – soumises et validées à et par la CCNUCC.	Le NERF révisé et disponible, validé techniquement et soumis à la CCNUCC		Le NERF révisé et disponible, validé techniquement et soumis à la CCNUCC	La RC n'a pas révisé son NERF	Le NERF a été soumis à la CCNUCC le 15 janvier 2024. Il a été évalué techniquement et re-soumis en juin 2024.	Entre septembre 2024 et mars 2025, la partie nationale et la CCNUCC ont échangé sur le rapport d'évaluation	Le NERF révisé et le rapport d'évaluation technique consolidé, sont achevés et disponibles sur la plateforme de Lima	100 %	L'activité est achevée

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>	Commentaires <sup>7</sup>
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
							ion technique	(page du Congo)		
	<b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre de versions révisées de la CDN intégrant une version révisée du NERF de la RC transmises à la CCNUCC.	La CDN est publiée et intègre les résultats du NERF révisé		La CDN intègre les résultats du NERF révisé	La RC n'a pas actualisé sa CDN	La RC n'a pas actualisé sa CDN en 2024	Les données du NERF ont été communiquées aux équipes de rédaction de la CDN	Les données du NERF révisé sont intégrées à la CDN révisée – le secteur forêt « porte » la CDN 3.0	100%	Après un long processus de consultation, la version finale de la CDN a été présentée fin décembre à l'ensemble des parties prenantes -
	<b>Indicateur 1.3.3</b> : Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail	Au moins 30% de femmes sont intégrées dans les différentes sessions de travail sur la révision du NERF		Au moins 30% de femmes sont intégrées dans les différentes sessions de travail sur la révision du NERF	De telles sessions n'existent pas	Les travaux de révision du NERF ont intégré un effectif de 60% de femmes	Les travaux de révision du NERF ont intégré un effectif de 60% de femmes	Les travaux de révision du NERF, tout comme la cellule MNV qui contribue à la production des	100%	La formation de l'act. 1.3.1 n'a pas encore été organisée mais la dimension genre sera pleinement intégrée – une première formation sur l'appropriation du NERF en fev. 2025,

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
								données d'activités , comptent un effectif de 60% de femmes –		comptabilisait 60% d'effectif féminin (cellule MNV)
<b>Produit 1.4. Les capacités du CNIAF à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC sont renforcées.</b>	<b>Indicateur 1.4.1 :</b> Nombre de dossiers de rapportage soumis et validés par et à la CCNUCC / d'autres organisations.	Si des réductions d'émissions sont constatées , le projet appuiera la RC dans la rédaction d'un rapport biennal et d'une annexe technique		Les données du SYNA-MNV sont incluses dans le BTR	La RC n'a pas encore constaté de réductions d'émissions liées à la mise en place d'activités REDD+	Le MEDDBC a initié un processus de concertation pour la rédaction du BTR. Malgré cela, le rapport biennal n'a pas été soumis en 2024. Les paramètres techniques	Depuis septembre 2025, le CNIAF travaille à la collecte de données en vue de calculer l'IGES AFAT dans le but d'alimenter le BTR	La collecte de données pour le calcul de l'IGES du secteur AFAT, est en cours –	50%	L'UGP appuie techniquement la collecte de données et le calcul des émissions mais n'assure pas la coordination de cette activité car la production de l'IGES du secteur AFAT dans les différents rapports climatiques, est un mandat du CNIAF – La discussion sur

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
						ne font pas consensus				l'annexe technique est prévue lors de la formation 1.4.3 de février 2026.
	<b>Indicateur 1.4.2 :</b> Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail.	Les différentes sessions de renforcement des capacités intègrent, au minimum, 30% d'effectif féminin		Les différentes sessions de renforcement des capacités intègrent, au minimum, 30% d'effectif féminin	De telles sessions n'existent pas	Un recrutement a été effectué en août 2024 en vue de progresser sur ces activités.	Des actions logistiques ont été engagées pour assurer la formation en février 2026	La formation est prévue pour février 2026 (TDR validés et voyage international d'un expert FAO)	30 %	Les activités 1.4.1 et 1.4.3 feront l'objet d'une formation commune en raison des synergies liés au mécanismes d'accès aux PAR dans le cadre CCNUCC
<b>Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont disponibles en libre-accès sur un géoportail web et sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national.</b>	<b>Indicateur 1.5.1 :</b> Un accord de partage de données est signé entre les parties prenantes	L'accord de partage de données est disponible et est signé par les parties prenantes		L'accord de partage de données est disponible et est signé par les parties prenantes	Un tel accord n'existe pas	L'accord de partage a été revu, ajusté et harmonisé avec la Coordination Nationale. Il devrait	L'accord a été présenté en COPIL en COTECH, puis partagé aux membre	L'accord de partage a été finalisé et signé par Mme. La ministre MEF, le	100 %	Cette activité est finalisée

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
						être présenté aux membres du COPIL début 2025.	s du CAFI. Il a été signé en juillet 2025.	CAFI et la FAO		
	<b>indicateur 1.5.2</b> : Un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV est développé.	Le géoportail existe et est fonctionnel		Un géoportail est accessible et sa documentation disponible	Un tel géoportail n'existe pas	Le géoportail a été développé et mis en ligne – le module spatial est en cours d'ajustement.	Le géoportail a été présenté aux membres du COTECH. Des évolutions sont encore en cours sur la forme.	Le géoportail existe, son alimentation est continue mais les données MNV n'alimentent pas encore le module spatial	70%	La partie nationale n'a pas encore nommé de points focaux pour le transfert des compétences – Les données MNV n'ont pas encore été mises en ligne
	<b>Indicateur 1.5.3</b> : Nombre de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux	4 rapports sur le suivi du couvert sont disponibles		3 rapports sur les tendances actuelles et	De tels rapports n'existent pas	Les rapports ne sont pas disponibles	Une première version sur les données 2023 est	Une première version sur les données 2023 est	10%	Compte-tenu du retard accumulé dans la production de données, l'UGP n'a pas priorisé

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI*

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires <sup>7</sup>	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente (2024)	Valeur atteinte durant la période de rapportage (2025)	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>6</sup>
	d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) publié pour un public national pour la période 2020-2024			historiques d'évolutions du couvert, sont disponibles			en cours de rédaction	en cours de rédaction		cette activité – La rapportage sera effectué lors de la finalisation des données MNV

Le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) approuvé par le comité de pilotage du projet doit être déposé dans l'Espace collaboratif du projet.

**Hyperlien vers le PTBA 2025 approuvé** : document disponible [ici](#)

L'UGP du SYNA-MNV souhaite rappeler que lors de la validation du PTBA 2025, un scénario intégrant une extension sans-coût jusqu'en février 2026 et visant l'atteinte de tous les objectifs du projet, ainsi que le décaissement total avait été présenté. Le PTBA présenté lors du 3eme COPIL porte donc sur la période 2025-2026. Toutefois, cette exécution technique et financière a été revue à deux reprises en 2025, d'abord en mai lors de la formulation de la troisième requête d'extension (prévue jusqu'en avril 2026) puis en septembre lorsqu'elle a été mise à jour pour couvrir la mise en œuvre jusqu'en juin 2026, à la suite de l'approbation temporaire par le CAFI, jusqu'en octobre 2025, de la requête d'extension du mois de mai. Le lien fourni porte néanmoins sur la 1ere version du PTBA, approuvé lors du premier COPIL 2025.

Le PTBA constitue le document de référence pour l'analyse de la performance du projet. Les écarts significatifs entre la planification (PTBA) et les résultats observés doivent être reflétés et expliqués directement dans la colonne « Commentaires » du tableau ci-dessous, ainsi que, le cas échéant, dans la section 3 « Défis de mise en œuvre ».

## 5. Résultats du Projet

### 5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Renseigner, en fonction de la nature du projet, l'annexe 1 ou 2 disponible [ici](#). **A REMPLIR**

- ❖ **Projet à composante territoriale / utilisation des terres : remplir l'annexe 1.** Les explications relatives aux indicateurs contenues dans cette annexe 1 se trouvent dans le document lui-même.
  - Pour tous les projets avec une composante d'utilisation des terres (territoriaux) dont les indicateurs requièrent des données géoréférencées, merci de fournir dans [l'Espace collaboratif de votre projet](#)<sup>8</sup> les shapefiles pertinents conformément aux [Lignes directrices de rapportage des données cartographiques](#).
  - Il est attendu des projets d'utilisation des terres et de certains projets sectoriels (comme ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils

<sup>8</sup> Une matrice avec le lien d'accès vers l'Espace collaboratif individualisé et privatif de chaque projet est disponible [ici](#)

estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.

- ❖ **Projet approche habilitante : remplir l'annexe 2.** On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées.

Merci de déposer l'annexe correspondante à votre projet dans [l'Espace collaboratif \(CAFI- votre projet\) Google Drive](#) et d'indiquer l'hyperlien ici : [Annexes annuelles 2025 SYNAMNV](#)

Le rapport est considéré incomplet sans l'une de ses deux annexes et sans les shapefiles le cas échéant.

### 5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l'encadré « bénéficiaires » en annexe 3 de ce canevas et dans la politique et les Lignes directrices de suivi évaluation de CAFI. Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu'il n'est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire					
Energie					
Agriculture					
Forêts	10 bénéficiaires - MNV 60% F – 40 H 10 bénéficiaires – SIAF ( 80 % H – 20 % F)	Haute  Modéré	x		En attente de vérification avec la contrepartie nationale qui dispose de certaines fiches de présences
Foncier					
Mines et infrastructures					
Démographie					
Gouvernance					
<b>Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci- dessus)</b>	20				

Le projet poursuit en continu le renforcement des compétences auprès de la cellule MNV du CNIAF qui porte sur la production des données d'activités (calcul des superficies déforestées/dégradées et émissions associées) qui compte 60% d'effectif féminin.

Dans le cadre de l'activité 1.2.4 relative à l'amélioration des facteurs d'émissions, les techniciens du Service d'Inventaire et d'Aménagement Forestier (SIAF) du CNIAF ont bénéficié de plusieurs sessions de renforcement de leurs connaissances à travers des sessions techniques et missions de terrain portant sur i) les méthodes d'inventaires forestiers les plus actualisées, ii) les techniques d'inventaires dans les zones de mangroves, iii) les méthodes de prélèvements pour la litière et le carbone du sol.

En parallèle, deux ateliers de mise à niveau des connaissances sur le standard TREES dans le cadre de l'activité 1.1.1, ont été organisés en janvier et en juin ; ils ont majoritairement compté la participation des membres du CNIAF, mais ont aussi inclus certains collaborateurs externes membres de l'UGP PRE-SEL, le programme de réduction des émissions de la Sangha-Likouala, sous le standard FCPF.

La mise en œuvre du produit 1.4 impliquant trois activités de renforcement des compétences, connaît un certain retard d'exécution – des actions logistiques sont engagées pour tenir les premières formations en février.

Dans le tableau ci-dessus, seuls les membres du CNIAF sont répertoriés comme bénéficiaires directs dans la mesure où le soutien technique apporté, est continu. Le soutien aux bénéficiaires indirects porte sur la mobilisation ponctuelle des personnes ressources dont l'expertise professionnelle, est en lien avec la thématique de l'atelier .

## 5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

*Dans le cadre du financement CAFI, le pays dans lequel vous intervenez s'est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans une Lettre d'intention. C'est ainsi que tous les projets financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l'état d'avancement des différents Jalons.*

*La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.*

N° du jalon dans la LOI <sup>9</sup>	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
4.1	La CDN est révisée (3ème CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé et publié en 2024, intégrant les niveaux historiques les plus récents	Le NERF a été soumis et techniquement évalué dans le cadre du processus de la CCNUCC. Il est publiquement accessible sur le site de la Convention. L'UGP a transmis la	Le NERF est révisé et validé par la CCNUCC. Fin 2025, la version finale de la CDN révisée était présentée à l'ensemble des parties prenantes, elle intègre les données du NERF révisé.	La révision de la CDN a mis du temps à se mettre en œuvre mais s'est accélérée vers la fin d'année, elle devrait être validée début 2026, les

<sup>9</sup> Les Lettres d'intentions sont accessibles dans ce dossier :

[https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive_link)

N° du jalon dans la LOI <sup>9</sup>	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
	possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC ; il intègre les nouvelles mesures prises par le Gouvernement relatives aux secteurs liés à l'utilisation des terres. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.	feuille de calcul du NERF à l'équipe en charge de la rédaction de la CDN ; les données ont été intégrées et ont permis de confirmer le statut du Congo en tant que puits net de carbone. En parallèle, l'actualisation des données du secteur agricole avait été initiée, mais s'est heurté à davantage d'obstacles institutionnels et techniques (voir jalon 8.8) -		résultats du NERF sont intégrés aux projections. Les émissions du secteur agricole n'ont pas pu être calculées tel que souhaité par la FAO pour plusieurs raisons (contraintes institutionnelles - voir BTR, manque de temps, absence de données source etc...)
4.8	La CDN est révisée (2nde CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé, intégrant notamment les mesures énoncées dans la LOI et les niveaux historiques les plus récents possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.			Le MEDDBC n'a pas prévu de réviser ses précédentes CDN.
8.8	La CDN, la CN et le RBA sont publiés. Un groupe de travail multisectoriel assure la revue de la cohérence entre la CDN, la CN, le RBA et NERF le respect des lignes directrices de la CCNUCC avant leur soumission. La CDN et la CN sont mis à jour et publiés tous les 4 ans et le RBA, tous les 2 ans	Des discussions sur la mise à jour des données AFAT pour le BTR se sont tenues - le SYNA-MNV fournit son expertise auprès des équipes CNIAF sur les données à collecter.	Le MEDDBC a initié un atelier de conciliation pour la production de son BTR – Des discussions bilatérales FAO-PNUE, PNUE-MEDDBC, ont permis de clarifier les paramètres techniques. Le BTR devrait intégrer les données les plus récentes disponibles. Le SYNAMNV appuie le CNIAF dans la collecte de données – les calculs des émissions n'ont pas encore été effectués.	Le CNIAF assure la coordination des travaux du secteur AFAT dans le cadre du BTR, et le projet SYNA-MNV s'aligne sur le calendrier défini par sa direction. L'appui technique du projet est ainsi mobilisable, mais demeure partiellement effectif en raison de contraintes de coordination institutionnelle, la supervision relevant du MEF et les calendriers inter-ministériels n'étant pas pleinement alignés avec celui du projet.

## 6. Communication et promotion

## 6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

- **Deux missions de terrain dans le cadre de l’amélioration des facteurs d’émissions en République du Congo**

L’année 2025 a été cruciale pour l’activité 1.2.4 relative à l’amélioration des facteurs d’émissions et qui a vu deux missions de terrain se déployer (une troisième est prévue pour 2026). La première s’est déroulée du 07 mai au 03 juin 2025 et a porté sur la collecte de données forestières relatives à des réservoirs clés du cycle du carbone jusque-là sous-inventoriés, tels que la litière et le sol dans trois strates de forêt sur terre ferme, soit la forêt dense, la forêt secondaire et la forêt galerie — réparties dans neuf départements à travers le territoire national.

Les échantillons ont été analysés par des laboratoires nationaux (Institut national de Recherche Forestière, l’IRF, et l’Institut national de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles, l’IRSEN) et les facteurs d’émissions finaux seront présentés en comité technique dans le courant de l’année 2026.

En août 2025, une deuxième mission de terrain s’est déployée dans les forêts de mangroves du littoral congolais. Les mangroves, bien que représentant une superficie limitée sur le territoire national, constituent des réservoirs de carbone exceptionnels et jouent un rôle crucial dans la protection du littoral et la biodiversité marine. Jusqu’à présent, l’Inventaire Forestier National (IFN) réalisé entre 2009 et 2014 n’avait pas pu intégrer ces écosystèmes spécifiques, créant ainsi un angle mort dans l’évaluation nationale des émissions de gaz à effet de serre. Cette mission a permis de remédier à cette situation en collectant, pour la première fois, des données complètes sur le carbone stocké dans les arbres vivants et morts, le sol et la litière des mangroves congolaises.



Figure 1 Mesure dans les forêts de mangrove, août 2025



Figure 2 – Boussolier pour localisation des UE dans les forêts de terre ferme, mai 2025

Un article de presse sur les forêts de terre ferme est disponible [ici](#), et un second, spécifique aux mangroves, est accessible [ici](#).

- **Signature de l'accord de partage de données**

En juillet 2025, la République du Congo a confirmé sa volonté de contribuer à l'amélioration de la transparence des données liées au climat en signant, pas la voie de Mme. La Ministre de l'Economie Forestière, un accord de partage de données, avec la FAO et le CAFI. Cet accord est, certes, un livrable du projet, mais c'est aussi un document d'engagement politique et technique, sur la mise à contribution par la partie nationale, de l'ensemble des données qui sont ou seront produites dans le cadre du projet et au-delà. Plus largement il s'agira de faciliter l'accès, pour le grand public, à l'information en matière de suivi des forêts : statistiques sur l'évolution du couvert mais aussi partage des données géographiques adéquates (cartes, limites géographiques etc.). Ces informations seront disponibles à travers le site du SYNA-MNV, sous la forme, soit des rapports de tendances de l'évolution du couvert (onglet documentation) soit au format géographique, via le module géospatial EarthMap-Congo accessible depuis le site web (onglet données spatiales). A noter que le site web est fonctionnel mais qu'il est encore en cours d'ajustement. Toutes les informations sur l'accord de partage de données sont disponibles dans l'article ci-dessous, l'accord en lui-même sera également partagé dans quelques semaines.

<https://syna-mnv.cg/le-congo-franchit-une-nouvelle-etape-vers-la-transparence-environnementale/>



Figure 3 Signature de l'accord de partage de données MEF-FAO-CAFI dans le cadre du projet d'opérationnalisation du SYNA-MNV, juillet 2024

- **Formation sur les nouvelles méthodes d'inventaires forestiers nationaux**

Du 1er au 4 décembre 2025, le projet SYNA-MNV, en partenariat avec le programme ONU-REDD a appuyé la tenue d'un atelier de formation sur les méthodes actualisées d'Inventaire Forestier National (IFN), à Brazzaville. L'objectif était de renforcer les capacités techniques nationales en vue de la préparation d'un second IFN fondé sur un plan d'échantillonnage optimisé et des méthodes de collecte modernisées. Les travaux ont porté sur la révision du design d'inventaire, l'optimisation statistique, ainsi que la mise en pratique des nouvelles méthodes de collecte. L'atelier a permis

d'harmoniser les paramètres techniques, d'identifier les ajustements méthodologiques nécessaires et de consolider les compétences des équipes de terrain.

Un article est disponible ici :

[Renforcement des capacités nationales en inventaire forestier national au Congo – SYNA-MNV \(Système National de Mesure, de Notification et de Vérification\)](#)



*Figure 4 Formation aux nouvelles méthodes d'inventaires forestiers, décembre 2025*

**Les photos, vidéos et supports visuels doivent être déposés dans [l'Espace collaboratif Google Drive \(CAFI-votre projet\)](#) et les hyperliens des documents doivent être fournis ci-dessous.**

Lien du répertoire photos des activités du SYNA-MNV est disponible ci-dessous :

[https://drive.google.com/drive/folders/1eNPaRfEpg39FBG7wNGLiBtWelDw9BoYw?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1eNPaRfEpg39FBG7wNGLiBtWelDw9BoYw?usp=drive_link)

## 6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie de communication du projet reste conforme à ce qui a été rapporté dans le rapport semestriel 2025, et s'appuie sur deux volets :

- Contribuer à la visibilité du CAFI et aux objectifs du projet de façon générale à travers la production de support de communication dédiés lorsque l'occasion se présente (ex. conventions);
- Contribuer à la vulgarisation des acquis du projet à travers les différents ateliers réalisés et/ou le site internet.

Il n'y a pas eu dans le courant de l'année 2025 de grandes conventions internationales qui aurait pu contribuer au premier volet de communication (tel que la CIAR en 2023) et au cours desquelles la FAO aurait communiqué par le biais de la production de divers supports (fiches projets, kakemono, casquettes etc..).

Cela a été le cas en début 2026 lors de la foire agricole de la République du Congo et sera détaillé dans les prochains exercices de rapportage.

Depuis décembre 2024, le projet dispose également d'un [site internet](#)<sup>10</sup> incluant un module géospatial, dont l'objectif est de contribuer à la visibilité du projet et du CAFI et dont l'objectif principal réside dans le partage et la diffusion des données liées au suivi du couvert forestier dans le pays et plus largement aux efforts que le pays entreprend dans la réduction de ses émissions dues à la déforestation et à la dégradation.

Fin 2025, le bureau national de la FAO au Congo a finalisé le recrutement d'une spécialiste en communication chargée d'appuyer la valorisation des initiatives et résultats des projets mis en œuvre par l'organisation. Le SYNA-MNV devrait bénéficier de cet appui, notamment pour renforcer la mise en forme et la diffusion des rapports de tendances, avec l'ambition de produire des supports plus visuels, accessibles et adaptés au partage auprès des partenaires techniques et financiers.

Utilisez et reproduisez le tableau ci-dessous afin de décrire vos efforts de communications :

<b>Nom du projet de communication</b>	Communication Syna MNV		
<b>Date de début du projet de communication</b>	01.09.2023	<b>Date de fin du projet de communication</b>	30.06.2026
<b>Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :</b>	Le projet de communication a pour ambition de (1) contribuer à la diffusion des informations sur le suivi du couvert qui sont produites par le projet, (2) contribuer à la promotion du SYNA-MNV en tant qu'outil national de suivi (indépendamment du projet), (3) contribuer à la diffusion des efforts que le pays entreprend dans la réduction de ses émissions liées au secteur forêt et aux potentialités de paiements basés sur résultats que cela offre et (4) de sensibiliser la population congolaise à la question du genre dans la foresterie. Ces efforts ont pour objectif global de faciliter l'accès aux données de suivi des forêts pour les différentes initiatives existantes		
<b>Audience</b>	<b>Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)</b>	<b>Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)</b>	
Preneurs de décisions	Les preneurs de décisions sont informés des données que le SYNA-MNV produit et ont accès aux données sources pour l'élaboration de politiques adaptées.	Géoportail du projet - <a href="https://syna-mnv.cg/">https://syna-mnv.cg/</a> - Articles spécifiques – onglet « document »	
Milieu académique / universitaire	Les universitaires sont informés et formés aux nouveaux outils et méthodes entièrement open source que le projet utilise pour la production de données et peuvent les reproduire.	Géoportail du projet - <a href="https://syna-mnv.cg/">https://syna-mnv.cg/</a> - Les SOP (procédures standard opérationnelles, y seront disponibles) – Des ateliers doivent être dispensés.	
Communautés locales / Populations autochtones	Les communautés locales et les populations autochtones sont informées des données produites et savent comment y accéder	Les supports de communication ne sont pas encore produits, l'ensemble des informations seront disponibles sur le géoportail, ou feront l'objet d'une publication spécifique dans un canal officiel (sites web MEF/MEDDBC/FAO) –	
Autres organisations de la société civile	Les organisations de la société civiles sont informées des données produites et savent comment y accéder		
Secteur privé	Le secteur privé est informé des données produites et sait comment y accéder		
Population congolaise	Le point de vue des femmes et leurs contributions aux activités est diffusé, cela permettra de mieux intégrer la dimension du genre dans le domaine de la foresterie		

<sup>10</sup> Le site est en cours d'actualisation – la forme, le fond et les informations qu'il contient, sont amenées à évoluer à la suite des différents COTECH qui se tiendront durant toute la durée du projet

## 7. Exécution financière

### 7.1 Décaissements

Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.

Les montants engagés mais non décaissés peuvent être rajoutés dans la dernière colonne du tableau.

#### a) Taux de décaissements du projet.

Dans les informations financières qui suivent, le calcul du taux de décaissement sur la période de rapportage (=colonne F) a été effectué à partir des montants prévus pour l'année 2025 conformément au PTBA 2025 (colonne C), et le taux de décaissement cumulé (colonne G) a été calculé à partir du budget total disponible (colonne B). Aussi les montants engagés mais non dépensés (colonne H), sont déjà comptabilisés dans les dépenses annuelles rapportées dans la colonne D. Les dépenses de 2025 s'élèvent donc à 564,777 \$ de décaissements fermes et 223,989 \$ d'engagements fermes, soit un total de 788,766 \$ conformément au rapport financier certifié joint au rapport annuel.

A noter que les informations financières présentées dans ce tableau le sont à titre informatif par l'équipe de projet, dans le cadre des obligations de rapportage. Les données finales seront communiquées par la Division des finances de la FAO, après certification, et peuvent être sujettes à des ajustements, en particulier sur les rapports annuels, entre la date d'extraction (au 31/12 de l'année de rapportage) et la clôture des exercices comptables de la FAO, qui s'étend jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (année 2025)	D) Dépenses annuelles 2025	E) Solde au 31.12.2025	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés (2025)
Effet 1 - Le SYNA-MNV de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux Paiements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.	1 614 510	1 118 188	713 801	415 996	64%	74%	212 668
Produit 1.1. Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en République du Congo sont évalués	81 296	62 241	27 312	36 013	44%	56%	- 4 149
Activité 1.1.1 Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise	16 726	7 335	125	7 210	2%	57%	- 4 716

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI*

en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Paiements Axés sur les Résultats.								
Activité 1.1.2 Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices sur les PAR, évaluation de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission produits par le SYNA-MNV et des incertitudes associées	16 150	11 086	-	11 086	0%	31%	-	-
Activité 1.1.3 Organisation d'une consultation nationale pour évaluer les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC.	48 420	43 820	27 187	48 420	62%	63%	-	567
Produit 1.2: Le SYNA-MNV produit les données nécessaires au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.	1 129 169	833 990	649 869	191 421	78%	83%	-	202 380
Activité 1.2.1 : Organisation des sessions d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML.	38 312	24 517	144	31 672	1%	17%	-	9
Activité 1.2.2. Organisation des sessions de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale	29 904	18 181	13 708	4 474	75%	85%	-	130
Activité 1.2.3. Développement d'un module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement	148 100	148 100	109 331	38 769	0%	0%	-	56 735
Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions	282 435	239 570	197 037	42 534	0%	0%	-	84 409
Activité 1.2.5. Ateliers de validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV	630 419	403 622	329 649	73 973	82%	88%	-	230 194
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.	184 484	28 809	-	31 595	0%	83%	-	-

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI*

Activité 1.3.1. Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF de la RC	28 508	28 508	-	28 508	0%	0%	-
Activité 1.3.2. Appui à la révision du NERF de la RC.	155 976	301	-	3 087	0%	98%	-
Produit 1.4. Les capacités nationales à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ en RC sont renforcées.	80 393	80 393	-	80 393	0%	0%	-
Activité 1.4.1. Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Paiements Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.	23 133	23 133	-	23 133	0%	0%	-
Activité 1.4.2. Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.	28 508	28 508	-	28 508	0%	0%	-
Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU	28 752	28 752	-	28 752	0%	0%	-
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national et disponibles en libre-accès sur un géoportail web	139 168	112 755	36 620	76 574	32%	45%	14 438
Activité 1.5.1. Mise en place d'un accord de partage des données	28 726	22 463	1 413	21 618	6%	25%	-
Activité 1.5.2. Appui au développement d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV.	59 482	39 332	35 207	3 996	90%	93%	14 438
Activité 1.5.3. Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) pour un public national.	50 960	50 960	-	50 960	0%	0%	-
<b>Total Coûts Résultats</b>	<b>1 614 510</b>	<b>1 118 188</b>	<b>713 801</b>	<b>415 996</b>	<b>64%</b>	<b>74%</b>	<b>212 668</b>

Total Coûts M&E	-	-	-	-	-	-	-
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	254 648	121 941	38 016	68 360	31%	73%	11 321
Coût Total Indirect	130 841	94 161	36 948	49 584	39%	62%	
Total	2 000 000	1 334 290	788 766	533 940	59%	73%	223 989

## b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Téléchargez et complétez l'« [Annexe 3 - tableau 8.2](#) », déposez-la dans l'Espace collaboratif (CAFI- votre projet) Google Drive en indiquant l'hyperlien [ici](#) et transmettez-la par email en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, **avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC)**

**Note importante** : le total des montants décaissés par effet et produit (plus couts) de l'onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

## c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur <sup>11</sup>	Dépenses cumulatives en US \$ <sup>12</sup>	Commentaires
<b>Effet 1</b> : Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux_Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.	Le Congo dispose de données sur le suivi de la déforestation et la dégradation pour la période 2016 à 2023 mais le renforcement des capacités doit se poursuivre.	1,198,514	
Produit 1.1 Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en République du Congo sont évalués.		45,283	
Activité 1.1.1.1. Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Paiements Axés sur les Résultats.	Le rapport sur les mécanismes de Paiement basés sur Résultats auxquels le pays peut prétendre, dépend d'une activité qui a été planifié pour février 2026. La note conceptuelle TREES est toujours en cours.	9516	L'appui à la soumission d'une note conceptuelle TREES est toujours en cours, le processus a pris du retard, la partie nationale ayant eu certaines difficultés à choisir un scénario national ou sous-national compte-tenu de certaines incertitudes liées aux conditions d'imbrications avec le programme PRE-SEL.
Activité 1.1.2. Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur	Un draft de cahier des charges sur l'amélioration du premier NERF de la RC est disponible.	5064	Compte-tenu du retard accumulé au démarrage du projet, et compte-tenu des délais fixés par la CCNUCC, le travail sur le

<sup>11</sup> Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2.

<sup>12</sup> Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI*

l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices sur les PAR [...]			NERF révisé est allé plus vite que le travail sur le cahier des charges relatif à l'amélioration du NERF.
Activité 1.1.3. Organisation d'une consultation nationale pour évaluer les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC.	Un rapport d'évaluation est disponible – un compte-rendu analytique et stratégique est en cours de rédaction ;	30,703	
Produit 1.2. Le SYNA-MNV produit les données nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.		937,748	
Activité 1.2.1 : Organisation des sessions d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML	Les agents du CNIAF ont été formés mais l'atelier n'a pas engagé d'autres parties prenantes - Une reprogrammation est prévue pour 2026 ;	6640	
Activité 1.2.2. Organisation des sessions de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale	Des données de suivi et de calcul des émissions de GES pour la période 2017-2022 (NERF), puis 2023, sont disponibles. Le suivi 2024 - 2025 est en cours.	25,430	Les nouvelles méthodes statistiques n'impliquent plus la création de cartes. Une approche alternative est en cours pour répondre à ce besoin.
Activité 1.2.3. Développement d'un module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement	Trois approches ont été analysées pour le développement du module, mais elles n'ont pas encore donné lieu à un flux de travail prêt à répondre à cet objectif de suivi des pertes en temps réel, le travail se poursuit.	109,331	La priorité a été mise sur le suivi de la déforestation & dégradation pour les périodes prévues dans le document de programme – cette activité accuse un retard de mise en œuvre sur lequel l'UGP travaille activement.
Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, comptent au moins 30% de femmes.	239,901	Les sessions de renforcement des capacités dans le cadre de l'amélioration des facteurs d'émissions, ne sont pas uniformes. C'est le CNIAF qui a la responsabilité de nommer les participants et ces sessions comptent parfois différents services, notamment la cellule MNV, effectif féminin ≥ 60% , et le SIAF – service d'aménagement et d'inventaire forestier – effectif féminin compris entre 10 et 30 %
Activité 1.2.5. Ateliers de validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV	Les données pour la période 2017-2023 sont disponibles, validées mais pas vulgarisées.	556,446	Les calculs d'émissions pour la période du NERF et l'année 2023 sont disponibles mais le projet n'a pas contribué à leur valorisation car une stratégie de communication est en cours de discussion avec le CNIAF
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.		152,889	
Activité 1.3.1. Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF de la RC	Le NERF est révisé mais la formation n'a pas encore été délivrée.	0	Le NERF ayant déjà été révisé, le CNIAF souhaite réviser le contenu de cette formation – des discussions sont en cours.
Activité 1.3.2. Appui à la révision du NERF de la RC.	Le NERF révisé et le rapport d'évaluation technique consolidé, sont achevés et disponibles sur la plateforme de Lima (page du <a href="#">Congo -</a> )	152,889	
Produit 1.4. Les capacités nationales à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ en RC sont renforcées.		0	
Activité 1.4.1. Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Paiements	Des actions logistiques et techniques ont été engagées fin 2025 pour tenir la formation début 2026.	0	

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI*

Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.			
Activité 1.4.2. Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.	L'organisation de la formation est en attente de la progression des travaux liés au BTR –	0	Les données d'émissions du NERF (secteur forêt) ont été communiquées à l'équipe de la rédaction de la CDN révisée et ont été intégrées. En parallèle l'UGP appuie le CNIAF dans la collecte, compilation et le calcul des émissions du secteur AFOLU dans le cadre du BTR. Une formation sera organisée dans ce contexte. Toutefois, le BTR est un dossier transversal indépendant du projet SYNA-MNV. L'organisation de la formation est donc concomitante à l'avancée des travaux sur le BTR.
Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU	Des actions logistiques et techniques ont été engagées fin 2025 pour tenir la formation début 2026.	0	
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national et disponibles en libre-accès sur un géoportail web		62,594	
Activité 1.5.1. Mise en place d'un accord de partage des données	L'accord de partage de données a été signé par toutes les parties prenantes et est disponible	7108	
Activité 1.5.2. Appui au développement d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV.	Le géoportail existe, son alimentation est continue mais les données MNV n'alimentent pas encore le module spatial	55,487	Jusqu'en décembre 2025 – l'UGP FAO était en attente de la nomination des points focaux CNIAF pour faciliter l'actualisation des données et de l'interface. Une note officielle a été prise en tout début d'année 2026.
Activité 1.5.3. Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) pour un public national.	Un rapport sur les données 2023 est en cours de validation.	62,594	
Total		1,198,514	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt	2,000,000 \$	788,766 \$	1,466,060 \$
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

## 7.2 Suivi des Contrats

*En accord avec le Manuel d'Opérations de CAFI, lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été **signés**, indiquer la thématique, la*

responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).

Le projet SYNA-MNV n'a conclu aucun contrat ni partenariat d'un montant supérieur à 100 000 USD. Plusieurs protocoles d'accord (MoU) ont toutefois été signés avec le CNIAF, l'IRSEN et l'IRF, pour des montants légèrement inférieurs à ce seuil.

Bien que cela ne soit pas requis, et dans un souci de transparence, le détail de ces collaborations est présenté dans le tableau ci-dessous.

### Suivi des contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les livrables attendus
240378 1	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN et à l'exécution du 1 <sup>er</sup> COPIL et COTECH	Entité publique	CNIAF	25 353 510 FCFA ~ 42.469 \$	20/04/2023	20/04/2023	20/11/2023	6 mois	Les compte-rendu des COPIL et COTECH ont été validés.
240413 3	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN et à la production des DA	Entité publique	CNIAF	58 428 500 FCFA ~ 97.706 \$	12/02/2024	12/02/2024	12/08/2024	7 mois	La qualité des livrables a été validée par la FAO mais la cellule doit encore être accompagnée pour améliorer la robustesse et la précision des rapports fournis ; 70% du montant de ce protocole est encore en attente de décaissement.
2404337	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN, à la production des DA pour le BTR et le protocole de		CNIAF	56 509 500 FCFA ~90,561 \$	20/12/2024	01/11/2024	28/02/2025	4mois	Le LOA a été finalisé et 93% du montant prévu, a été décaissé. La mise en œuvre du projet a du retard et tous les livrables n'ont pas pu être finalisés,

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

	collecte des données IFN pour la mission d'amélioration des FE.	Entité publique							ils ont été reportés dans un nouveau protocole.
2404480	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN, à la production des DA 2023, 2024 pour le BTR.	Entité publique	CNIAF	56 706 500 FCFA  1 avenant avec coût a été conclu (+ 500.000 FCFA)  ~ 96,430 \$	19/05/2025	01/04/2025	30/11/2025  1 avenant d'un mois a été conclu pour permettre au CNIAF de finaliser l'organisation des activités prévues (COTECH, réunions Task force)	7 mois	Le LOA a été finalisé et décaissé à 90 % début février 2026. La mise en œuvre a du retard et certains livrables n'ont pas pu être produits (module de détection automatique des pertes, données 2024) – Ils seront reportés dans le prochain LOA
2404534	Protocole d'accord relatif aux analyses physico-chimiques des données forestières collectées dans le cadre de l'amélioration des facteurs d'émissions	Entité publique	IRSEN (Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Naturelles)	20,028,300 FCFA  ~ 35,702 \$	31/07/2025	01/08/2025	30/11/2025	4 Mois	Toutes les analyses ont été fournies. Le LOA est en cours de clôture.
2402559	Protocole relatif au traitement des données de litière forestière collectées dans le cadre de l'amélioration des facteurs d'émissions	Entité publique	IRF Institut de la Recherche Forestière	5,494,400  ~ 10,600 \$	13/08/2025	13/08/2025	30/11/2025	4 Mois	Le rapport intermédiaire avec les analyses de litière dans les forêts de terre ferme a été transmis et la deuxième tranche décaissée. La FAO est en attente du rapport final de résultat. Le LOA n'est pas encore clôturé.

Un dernier contrat avec le CNIAF est en cours de préparation. Il devrait être le dernier protocole d'accord conclu dans le cadre du projet.

Sous-type

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale

Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

### 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- **Etat du décaissement et éléments mise en œuvre**

Depuis la fin de l'année 2023 (31/12) le taux de décaissement a progressé en passant de 14% à 36% au 30 juin 2024 pour atteindre 45% au 31 décembre 2024, avec un total cumulé des dépenses qui s'élevait à 677,294 \$<sup>13</sup>. A la fin du premier semestre 2025, en comptabilisant les nouvelles dépenses semestrielles (et engagements fermes) d'un montant de 409,797 \$, le taux de décaissement cumulé de la première tranche, atteignait 72%.

Fin 2025, les dépenses annuelles s'élèvent désormais à 788 766 \$, soit un total cumulé de 1.466.060 \$ ou un taux de décaissement de 73% sur le budget total du projet (2,000,000 \$). L'ensemble de ces informations sont disponibles et synthétisées dans l'annexe 8.2 relative au suivi budgétaire.

L'augmentation du décaissement a été permise par la mise en œuvre d'activités qui ont mobilisé d'importants moyens logistiques et de nombreux participants, tels que : la consultation pour les besoins en données et en capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ (1.1.3) tenue à Kintele (périphérie de Brazzaville) pendant 4 jours en janvier 2025, les deux missions de terrain pour l'amélioration des facteurs d'émissions (1.2.4) déployées en mai et août 2025, pour 25 jours consécutifs et plus de 20 participants.

Au cours de l'année 2025, quatre protocoles d'accords ont été signés, deux avec le CNIAF pour la production des données d'activités, et deux autres avec l'IRSEN et l'IRF pour l'analyse des données forestières récoltées sur terrain.

La fin de l'année 2025 a aussi été marquée par la signature du contrat et le début des travaux (novembre) liés à la rénovation du bâtiment CNIAF (dépenses validées en COPIL et introduite dans la révision budgétaire).

À ce stade, le niveau d'exécution financière demeure globalement cohérent, bien que légèrement en deçà de la planification présentée lors du comité de pilotage de mars 2025.

Des efforts significatifs devront être déployés au cours de l'année 2026. En particulier, le cycle de formation prévu dans le cadre du produit 1.4 qui n'a pas pu être mis en œuvre, bien que des actions logistiques aient été engagées en vue d'une organisation début 2026.

Par ailleurs, la validation interne des données de suivi de l'année 2023 ayant pris davantage de temps que prévu, la production des données d'activités 2024 s'en est trouvée retardée, bien que celles-ci aient été intégrées dans les protocoles d'accord avec le CNIAF.

En conséquence, les différents ateliers de validation des données du projet n'ont pas non plus pu être organisés à ce stade.

Il est aussi à noter que le PTBA 2025 validé en début d'année, s'appuyait sur le reliquat total des fonds du projet, en proposant une dernière extension sans-coût jusqu'en février 2026 [prévision d'extension

<sup>13</sup> Ou 665 710\$ avant correction des ajustements de l'année 2024 constatés en juin 2025.

finalement étendue à juin 2026 lors de la dernière requête transmise au secrétariat du CAFI, en septembre 2025, et approuvée en novembre 2025].

Pour combler ce retard, deux grandes activités sont déjà planifiées dans le premier trimestre 2026, il s'agit de la dernière mission de terrain liée à l'amélioration des facteurs d'émissions, et une formation sur les critères d'accès liés aux différents mécanismes de finance carbone (produit 1.4). Un prochain protocole d'accord avec le CNIAF est prévu pour la finalisation des produits de télédétection – le précédent LoA ayant expiré fin novembre 2025.

- **Dimension genre**

Les informations sur la dimension genre restent inchangées avec celles mentionnées dans le rapport annuel 2024 et semestriel 2025, à savoir que le document de programme n'inclut pas d'activités spécifiques axées sur l'égalité des sexes, il n'y a donc pas de budget dédié. Toutefois, le projet garantit l'intégration de la dimension genre à travers les mesures spécifiques suivantes :

- Représentation équilibrée des genre (minimum 30% d'effectif féminin) dans toutes les différentes activités du projet : session de renforcement des capacités, production des données d'activités, comités techniques et comité de pilotage – La cellule MNV du CNIAF en charge de la production des données d'activités contient 60% de femmes.
- Renforcer les compétences des femmes dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données géospatiales forestières (sessions en cours de planification)
- Mise en lumière par le projet, des contributions des femmes dans la gestion durable des forêts à travers des supports de communication dédiés (en cours de planification)
- Intégration de la dimension genre dans le matériel de formation dédié pour les différents ateliers ( si pertinent).

En parallèle, l'UGP s'appuie également sur le cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes que la FAO met en œuvre, notamment :

- [La politique de la FAO en matière d'égalité entre les sexes](#) qui définit les principes directeurs permettant de réaliser l'égalité entre les sexes dans tous les travaux de l'organisation.
- Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (*UN-SWAP (GEEW) pour UN System-wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women*). Dans sa deuxième génération, l'UN-SWAP s'aligne sur l'Agenda 2030 pour le développement durable en mettant l'accent sur les résultats et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés au genre
- La mise en place du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de travail de Lima sur la parité hommes-femmes dans la CCNUCC et qui soutient la mise en œuvre de ses activités.
- Les orientations et stratégies sectorielles spécifiques telles que [La stratégie de la FAO sur le changement climatique](#) publiée en 2017.
- Les publications FAO spécifiques notamment : [Comment intégrer la dimension du genre dans la foresterie : Un guide pratique de terrain](#) et [l'Évaluation des travaux de la FAO sur les questions liées au genre](#).
- **Extension sans coût et requête de décaissement de la seconde tranche**

Depuis la tenue du 1<sup>er</sup> COPIL en septembre 2023, la dynamique de mise en œuvre, la tenue des activités et le taux de décaissement, sont en constante progression.

Toutefois, pour différentes raisons inhérentes tantôt au contexte institutionnel du Congo, tantôt aux modalités opérationnelles de la FAO et de la contrepartie nationale, et aux différentes difficultés expliquées dans les précédents rapports narratifs soumis, le retard initial n’a toujours pas été pleinement rattrapé. Ce constat avait conduit l’UGP, tel qu’annoncé dans le rapport annuel 2024, à solliciter, lors de la tenue du troisième comité de pilotage, en mars 2025, une dernière extension sans coût, jusqu’en février 2026 (la précédente date de clôture révisée étant au 30 juin 2025).

La FAO et le MEF avaient expliqués vouloir disposer d’une dernière extension dans le but de finaliser trois activités principales, notamment :

- L’implémentation du module de détection des pertes en temps réel,
- La mise à jour des données d’activités incluant le calcul des émissions du secteur AFAT, jusqu’en 2024 pour le rapport biennal (BTR),
- Les différentes activités de renforcement des compétences à dispenser

Les membres du comité de pilotage avaient approuvé la requête d’extension sans coût, laquelle avait été formalisée auprès du bailleur en mai 2025 avec tous les éléments justificatifs nécessaires. Sur la base du niveau de décaissement le plus récent (au 30 avril 2025), les scénarios actualisés prévoyaient finalement une extension jusqu’en avril 2026. Toutefois, dans l’attente de la signature de l’accord de partage de données et de l’atteinte du seuil réglementaire d’éligibilité aux transferts, le conseil d’administration du CAFI avait fixé une date de clôture intermédiaire au 30 octobre 2025.

L’accord de partage ayant finalement été signé en juillet 2025, la FAO en collaboration avec le CNIAF avait resollicité, au début du mois d’octobre 2025, une dernière extension jusqu’au 30 juin 2026. Cette requête était assortie d’une demande de décaissement de la seconde tranche et a reçu une réponse favorable de la part du conseil d’administration du CAFI, à la fin du mois de novembre 2025.

Le 15 décembre 2025, la FAO a reçu, de la part du bureau du MPTF, une notification relative au transfert de la seconde tranche, soit 500,000 \$.

## 7.4 Mobilisation de ressources

*Indiquer si le projet a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d’autres partenaires en ligne avec les définitions adoptées dans la [politique de co-financement de CAFI](#).*

Le projet n’a pas mobilisé de ressources supplémentaires mais prévoyait de disponibiliser des fonds (estimés à ~ 100.000 \$) destinés à soutenir le MEDDBC dans la rédaction de sa CDN 3.0 à travers la contractualisation d’un expert spécialement dédié à la collecte et au calcul, en partenariat avec le CNIAF, des données d’activités du secteur agricole (des données du secteur forêt étant déjà disponible), et à la mobilisation d’experts partenaires de la division changement climatique de la FAO à Rome.

En raison d’un désaccord de la partie nationale sur le choix des personnes ressources, ainsi que de difficultés d’alignement des calendriers entre les ministères — notamment liées à une collecte de données du secteur agricole plus longue que prévu — l’appui à la CDN n’a pas pu être mis en œuvre conformément à la planification initiale.

Néanmoins, les données du NERF ont été communiquées aux équipes en charge de la rédaction de la CDN, conformément au jalon 4.1.

Dans ce contexte, les fonds initialement prévus ont été préservés et réorientés afin d’appuyer le processus BTR, dont la coordination est en cours depuis septembre 2025.

Le CNIAF conserve la pleine responsabilité de la coordination des travaux de collecte de données. Toutefois, un appui de la FAO a été sollicité pour l'analyse de la qualité des données, le calcul des émissions, ainsi que le renforcement des capacités, notamment dans le cadre des activités prévues (par exemple activité 1.4.2). Ces activités sont envisagées courant 2026. À ce stade, leur mise en œuvre reste toutefois conditionnée à l'avancement des réunions d'harmonisation inter-ministérielles.

Cette mutualisation des ressources s'intègre dans la [politique de co-financement de CAFI](#), et est toujours en cours.

## 7.5 Audits

A ce stade le projet n'a pas fait l'objet d'audit et la FAO n'a pas été informée d'une procédure à venir.

## 7.6 Révisions budgétaires

Au cours du troisième comité de pilotage (mars 2025), l'UGP avait sollicité une révision budgétaire dont les objectifs étaient :

1. Le financement de l'extension sans coût jusqu'en février 2026
2. Le financement du dernier protocole d'accord avec le CNIAF
3. Le financement de la CDN dans le cadre de la politique de mobilisation des ressources du CAFI
4. L'augmentation du budget travaux pour la rénovation du CNIAF
5. L'acquisition d'un véhicule pour le CNIAF et d'équipements de bureau légers
6. La réduction du budget de la catégorie 7 (coût généraux) au profit de la catégorie 5 (voyages) pour tenir compte des frais réels engagés lors des missions de terrains initialement budgétisées dans la catégorie 7 uniquement

Cette révision budgétaire s'inscrivait dans le scénario 1 : « Révisions inférieures à 25% et changements non significatifs » de la section « Programme et Révision de Budget » du manuel des opérations CAFI : « *les révisions budgétaires entre les lignes des catégories UNDG sont possibles si cumulativement, elles représentent 25 % ou moins du budget total approuvé par agence et par programme et si elles ne modifient pas de manière significative la portée, les objectifs, les résultats escomptés, la stratégie ou les priorités, du projet.* »

Le montant total de la révision budgétaire sollicitée lors de ce comité de pilotage, s'élevait à 406 254 \$ soit environ 20% du budget en privilégiant des fonds disponibles dans la catégorie 1 et 7 (frais généraux de fonctionnement et voyage) au profit des autres catégories 2 à 6. Cette proposition avait été acceptée par les membres du comité, et le représentant du conseil d'administration du CAFI présent sur place, ne s'y était pas opposé (non-objection).

Tableau 1 Révision budgétaire validée lors du 3eme COPIL de mars 2025

CATEGORIES DE BUDGET UND G	Total initial	Total révisé 2024	2022	2023	2024	prev 2025	Total fin	Diff
1. Personnels	\$832 684	\$907 118	\$32 580	\$66 878	\$184 913	\$402 126	\$686 497	\$220 621
2. Fournitures, produits de base, matériaux		\$2 787	\$1 790	\$997	\$6 864	\$0	\$9 651	-\$6 864
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	\$12 176	\$24 875	\$8 973	-\$1 098	\$18 937	\$65 841	\$92 653	-\$67 778
4. Services contractuels		\$20 000	\$0	\$0	\$0	\$40 000	\$40 000	-\$20 000
5. Voyages	\$160 000	\$119 886	\$7 363	\$14 543	\$47 238	\$136 570	\$205 715	-\$85 829
6. Transferts et subventions aux contreparties	\$250 300	\$275 958	\$0	\$43 003	\$94 237	\$364 500	\$501 740	-\$225 782
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$613 999	\$518 536	\$20 427	\$5 698	\$75 685	\$231 092	\$332 903	\$185 633
<b>Total des Coûts Directs</b>	<b>\$1 869 159</b>	<b>\$1 869 159</b>	<b>\$71 134</b>	<b>\$130 022</b>	<b>\$427 875</b>	<b>\$1 240 129</b>	<b>\$1 869 159</b>	<b>\$0</b>
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	\$130 841	\$130 841	\$4 979	\$9 102	\$22 599	\$94 161	\$130 841	\$0
<b>TOTAL des Coûts</b>	<b>\$2 000 000</b>	<b>\$2 000 000</b>	<b>\$76 113</b>	<b>\$139 123</b>	<b>\$450 473</b>	<b>\$1 334 290</b>	<b>\$2 000 000</b>	

Variations totales possibles: jusqu'à 500 000 \$ entre les catégories (ou 25%)

Total des variations fin 2025 prévues : 406 254 \$  
= 20,3 % du budget total

Projet de révision budgétaire de 2024 : 135 578 \$  
= 6,7 % du budget total / décaissement inférieur à cette projection

Il est à noter qu'en 2024, l'UGP avait déjà sollicité une première révision budgétaire d'un montant de 135 578 USD (environ 6 % du budget total). Toutefois, le décaissement annuel s'était avéré largement inférieur à ces projections. La révision adoptée en mars 2025 couvrait désormais l'ensemble des besoins identifiés.

### **Ajustements successifs des révisions budgétaires :**

En mai 2025, lors de la transmission de l'avant-dernière requête d'extension sans coût, au Secrétariat CAFI, une nouvelle révision avait été introduite, qui s'appuyait sur celle présentée au COPIL mais ajustée à l'état des dépenses du 30 avril 2025. A la suite de la décision du Conseil d'administration du CAFI de ne pas retenir la période complète sollicitée par l'UGP (jusqu'en avril 2026), cette dernière révision avait été une nouvelle fois revue et ajustée en octobre 2025, lors de l'envoi de la dernière requête d'extension actualisée (jusqu'en juin 2026).

A ce stade, l'UGP préfère donc présenter dans l'exercice du rapport annuel 2025, la seule révision budgétaire validée en COPIL (mars 2025), les deux autres exercices ayant davantage servi à l'illustration de l'alignement du budget restant sur les priorités de mise en œuvre compte-tenu des nouvelles dates de clôtures sollicitées (d'abord avril 2026, puis juin 2026).

A cause de ralentissements liés à l'enchaînement des protocoles d'accord avec le MEF, le COPIL de fin 2025 a été ramené à début 2026, période à laquelle la révision budgétaire finale devrait être présentée. Il se peut que la version d'octobre 2025 subisse de légers ajustements en raison du niveau de décaissement le plus actualisé.

## **8. Suivi évaluation et apprentissage du projet**

### **8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet**

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIIL de projet	3	2	20.09.2023	CR disponible <a href="#">ici</a>
			10.05.2024	CR disponible <a href="#">ici</a>
			05.03.2025	CR disponible <a href="#">ici</a>
Comité Technique de Gestion	6	2	30.10.2023	CR disponible <a href="#">ici</a>
			26.06.2024	CR disponible <a href="#">ici</a>
			30.01.2025	CR disponible <a href="#">ici</a>
Missions de suivi terrain	0			

Les missions de terrain dans le cadre du projet n’ont pas pour objet de rendre compte de l’état d’avancement du projet mais de collecter des données techniques, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus.

Les modalités d’organisation du comité de pilotage (COPIIL), approuvées en début de projet, précisent que les dates des réunions doivent être définies conjointement entre la FAO et la contrepartie nationale. Il est également stipulé que les frais liés à l’organisation des réunions (logistique, restauration, indemnités, impression des supports, etc.) sont pris en charge sur le budget du projet, sous la responsabilité de la FAO, sauf dans le cas où l’organisation aurait été déléguée à la partie nationale dans le cadre d’un protocole d’accord.

Dans ce contexte, l’implication de la contrepartie nationale dans l’organisation des COPIIL constitue un élément positif. Toutefois, en raison de difficultés rencontrées dans l’enchaînement des protocoles d’accord, le COPIIL prévu fin 2025 n’a pas pu être organisé. À ce jour, le CNI AF privilégie l’organisation des COPIIL exclusivement dans le cadre de protocoles d’accord, ce qui limite la flexibilité nécessaire au bon suivi du projet.

## 8.2 Evaluations

Les éléments liés à l’évaluation, restent inchangés par rapport aux éléments précédemment rapportés.

Conformément à la politique de la FAO en matière d’évaluation et compte tenu du montant de son budget, aucune évaluation distincte du projet n’est prévue. Un projet d’examen à mi-parcours du projet avait été envisagé au bout de 18 mois mais n’a pas mis en œuvre compte-tenu de l’incertitude sur la validation de la seconde extension.

Le projet contribue au Fonds d’affectation spéciale pour les évaluations, administré par le Bureau de l’évaluation de la FAO (OED pour *Office of Evaluation*) et peut potentiellement être évalué suivant une approche groupée, parallèlement à d’autres projets avec lesquels il a une ou plusieurs des caractéristiques suivantes en commun : thème et/ou approche, zone géographique d’intervention, et partenaire ressource.

Si les parties jugent qu’une évaluation distincte est nécessaire, celle-ci sera organisée sous la responsabilité de l’OED et entièrement financée sur le budget du projet. Le projet contribue au Fonds d’affectation spéciale pour les évaluations de la FAO à concurrence de 10 000 USD.

Nature de l’évaluation	Date	Conclusions majeures de l’évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
------------------------	------	--------------------------------------	-----------------------	-------------------------------------------


### 8.3 Intégration des leçons apprises

À ce stade de mise en œuvre, les leçons apprises demeurent globalement similaires. En tout premier lieu, la maîtrise et le respect des procédures opérationnelles, la clarification des rôles et responsabilités entre les différentes parties ainsi que l'identification précise des besoins de la partie nationale constituent encore des défis importants, que les équipes de travail s'emploient à mieux appréhender.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel que toute collaboration future puisse s'appuyer sur les leçons tirées de la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne l'alignement sur les procédures opérationnelles, le respect des cadres de conformité, ainsi qu'une compréhension partagée des contraintes et responsabilités propres à chaque partie prenante.

N°	Leçons apprises
1	Avant la mise en œuvre, les attentes et exigences en matière de procédures opérationnelles des différentes parties prenantes, (et plus particulièrement des agences d'exécution) doivent être présentées et expliquées aux partenaires d'implémentation avec l'engagement qu'elles seront respectées, gage d'une meilleure collaboration sur la durée.
2	Les rôles, responsabilités et tâches des différents membres de l'UGP et de la Coordination Nationale doivent être bien définis et connus de tous
3	En phase de formulation, les besoins matériels présents et futurs des partenaires d'implémentation doivent être évoqués en vue de vérifier si le projet peut répondre à ces attentes et s'ils sont éligibles/pertinents au vue de la période de mise en œuvre et des résultats à atteindre.

1. Avec la signature de quatre protocoles d'accord entre la FAO et le CNIAF dans le cadre du projet, les procédures et exigences de l'agence d'exécution, notamment en matière de justification des dépenses, sont désormais mieux assimilées. Ces avancées résultent d'un dialogue soutenu et de nombreuses sessions de travail entre les deux partenaires.  
Toutefois, bien que des progrès significatifs aient été réalisés, les deux institutions restent conscientes des défis persistants et des risques de ralentissement dans la mise en œuvre. Certains consensus établis en début de projet concernant la prise en charge de dépenses dans le cadre des protocoles d'accord ont, a posteriori, révélé des divergences d'interprétation quant à l'application des procédures de la FAO et des exigences de conformité.  
Dans ce contexte, les deux institutions travaillent actuellement de manière conjointe à un réalignement sur les exigences de la FAO en matière d'éligibilité des dépenses, notamment à travers les LoA. Ce processus, bien que nécessaire, pourrait avoir des incidences sur le rythme de mise en œuvre à court terme.  
Par ailleurs, l'amélioration de la communication et la clarification progressive des attentes entre les parties prenantes ont permis, à certains moments, d'optimiser la collaboration. Il demeure toutefois essentiel de poursuivre ces efforts afin de consolider durablement les modalités de travail conjointes.
2. Au cours de l'année 2024, l'UGP a sollicité plusieurs échanges afin d'exposer ses attentes et de clarifier les contributions attendues de la Coordination Nationale dans le cadre de la mise en œuvre. Ces discussions ont permis de réunir les différentes parties prenantes et d'apporter des éléments explicatifs visant à faciliter l'alignement des actions. Bien que la mise en œuvre progresse, la répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs reste parfois sujette à des interprétations divergentes. Toutefois, les partenaires maintiennent un engagement commun en faveur d'une exécution efficace des activités, dans un esprit de collaboration constructive.
3. Les besoins qui n'ont pas été exprimés pendant la phase de formulation du projet ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les deux parties prenantes. Une issue positive a été trouvée avec l'option d'une révision budgétaire inférieure à 25% et changements non significatifs entre les catégories. Le projet a donc financé puis livré dix ordinateurs portables, une imprimante de type traceur, et un rétro-projecteur à la partie nationale, au mois d'octobre 2024 ; fin 2025, la rénovation des locaux du CNIAF pour une durée de 3 mois, a été initiée. Enfin, dans les cadres des missions de terrain qui se déploient (la troisième depuis le début du projet), un véhicule à destination des équipes CNIAF a été sollicité ; cet achat est planifié dans les besoins et dans la révision budgétaire mais n'a pas encore été initié.

#### 8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

A ce stade, aucune révision programmatique n'est envisagée.

### 9. Thèmes transversaux

#### 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Les éléments sur la dimension genre, restent inchangés avec ce qui a été rapporté dans le rapport semestriel 2025.

### Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Production des données d'activités – cellule MNV - CNIAC	60% d'effectif féminin	RAS
	Atelier technique de révision du rapport d'évaluation technique du NERF	50% d'effectif féminin	RAS
	2 <sup>nd</sup> comité technique – juin 2024	30% d'effectif féminin	RAS
	3 <sup>eme</sup> comité technique	NA	RAS
	Consultation REDD +	31% d'effectif féminin	RAS
	Atelier Renforcement des capacités sur le standard TREES - CNIAC/MEF	43% d'effectif féminin	RAS
Suivi-évaluation			

La cellule MNV, qui contribue à la production des données d'activités, compte une représentation féminine significative, estimée à 60 % (6 femmes sur 10 membres).

Par ailleurs, la partie nationale attache une importance particulière à l'inclusion des femmes dans les instances de planification et de gestion du projet, en veillant à garantir un taux de participation d'au moins 30 % dans les ateliers, le comité technique et le comité de pilotage. Toutefois, ce quota n'est pas systématiquement atteint, notamment en raison des changements de points focaux et des ajustements de dernière minute dans les nominations.

Lors de la retraite organisée à Kintele en novembre 2024, pour laquelle la liste des participants a été proposée par le CNIAC, la participation féminine a atteint 50 %, illustrant une avancée vers une meilleure représentativité.

L'UGP demeure pleinement consciente des attentes et des enjeux liés à l'intégration du genre et poursuit ses efforts pour renforcer cette dynamique.

## 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

### a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : Non

Dans l'affirmative, veuillez

- 1) Fournir un hyperlien à cette étude
- 2) Décrire brièvement ses conclusions majeures et/ou mises à jour au cours de la période
- 3) Indiquer si des révisions ont été effectuées

*b. Plan de gestion environnementale et sociale*

1) Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui  Non

Dans l’affirmative, veuillez

1. Fournir l’hyperlien
2. Décrire la mise en œuvre et suivi du plan de gestion environnementale et social au cours de la période
3. Indiquer s’il y a des retards ou problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du PGES au cours de la période

*c. Gestion des plaintes et recours*

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d’émission	Résolution prise

Les informations de cette section demeurent inchangées avec les informations précédemment rapportées dans les exercices narratifs passés.

1. Le mécanisme de gestion des plaintes et règlements des griefs est décrit dans la section E du document de programme. Il détaille les procédures à suivre et les points de contacts en cas de dépôt de plaintes.
2. A ce jour aucunes plaintes n’ont été déposées et/ou enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes.
3. NA
4. Le document de programme est un document public et accessible à tous. L’UGP a encouragé, lors des différentes réunions (lancement du projet, COPIL, COTECH) les partenaires à en prendre connaissance mais n’a pas spécifiquement abordé la partie sur le mécanisme de plaintes ; ce point pourra être abordé lors des prochains évènements.
5. Les membres de l’UGP, staff, consultants et sous-contractants dès leurs prises de fonctions, ont été encouragés à lire le document de programme dans sa totalité ; le mécanisme de plaintes étant détaillé dans la section E « Gestion des plaintes ».

*d. Garanties de Cancún*

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancún sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l’ambition d’accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancún ajustées au contexte national ont été respectées dans la

*production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.*

### Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	ND	ND
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le projet contribue à la mesure des activités REDD et la diffusion des informations MRV dans le pays	Le portail de suivi est en cours de développement
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	ND	ND
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	Le projet soutient le gouvernement dans la définition d'un nouveau programme de réduction des émissions sous le standard TREES. Dans ce cadre, le plan de partage des bénéfices, en cours d'élaboration, sera conçu en adéquation avec le principe 4.	Les échanges avec la contrepartie nationale relatifs à la participation au programme TREES progressent à un rythme relativement lent. Cette situation s'explique notamment par les incertitudes persistantes quant à l'engagement des bailleurs à soutenir un tel programme sur une période de cinq ans, ainsi que par les interrogations concernant la répartition des coûts d'investissement, qui pourraient, en partie, être supportés par le Congo.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le projet soutient le gouvernement dans la définition d'un nouveau programme de réduction des émissions sous le standard TREES. Dans ce cadre, le plan de partage des bénéfices, en cours d'élaboration, sera conçu en adéquation avec le principe 5.	Les échanges avec la contrepartie nationale relatifs à la participation au programme TREES progressent à un rythme relativement lent. Cette situation s'explique notamment par les incertitudes persistantes quant à l'engagement des bailleurs à soutenir un tel programme sur une période de cinq ans, ainsi que par les interrogations concernant la répartition des coûts d'investissement, qui pourraient, en partie, être supportés par le Congo.

Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Voir section 9.2 peuples autochtones – Un représentant des communautés locales et populations autochtones (CACO-REDD) a été invité à participer à la consultation nationale pour l'expression des besoins (1.1.3)	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Le projet soutient le gouvernement dans la définition d'un nouveau programme de réduction des émissions sous le standard TREES. Dans ce cadre, le plan de partage des bénéfices, en cours d'élaboration, sera conçu en adéquation avec le principe 7.	ND
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le projet soutient les efforts de transparence formulées dans le cadre de l'accord de Paris (appui à la rédaction du BTR)	ND
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	ND	ND
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	ND	ND

## 10. Gestion des risques

### 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

#### Gestion des risques

Identification des risques		Traitement du risque			
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Le MEF n'accepte pas les modalités de mise œuvre du CAFI	Elevé	Amoindri	Mise en place d'un mémorandum d'entente pour clarifier les rôles et responsabilités (FAO-MEF) Mise en place d'un dialogue de haut niveau (CAFI –MEF)	FAO CAFI MEF	Fin du projet

Des remaniements au sein des ministères sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue	ND	Amoindri		FAO MEF	Fin du projet
La mise en œuvre des activités du projet est ralentie par la pandémie de Covid-19.	ND	Amoindri	Le projet est conforme à la réglementation nationale de gestion de la pandémie et en particulier à des mesures telles que le télétravail et les formations / ateliers, ou la limitation des déplacements le cas échéant. La FAO a établi un ensemble de mesures standard pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la mise en œuvre du projet	FAO	Fin du projet
Le projet n'arrive pas à délivrer dans le temps d'exécution initial	Elevé	Accrue	Une extension sans coût a été approuvée – La dynamique de décaissement et de mise en œuvre a progressé mais à tout juste six mois de la clôture, des ralentissements dans la production des données de suivi liés à l'enchaînement des protocoles d'accords avec le CNIAC pourraient impacter la finalisation de certains livrables cruciaux.	FAO	Fin du projet
Le projet ne réussit pas à garantir l'harmonisation des documents MEF/MEDDBC pour le rapportage à la CCNUCC	Elevé	Accrue	La nouvelle CDN (2025) intègre les résultats du NERF. En revanche, la coordination du BTR pour le secteur forestier, assurée par le CNIAC, fait face à des difficultés d'harmonisation entre le calendrier du projet et ceux des différents ministères, ce qui peut entraîner des risques de décalage dans la mise en œuvre.	FAO MEF MEDDBC	Fin du projet

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Le projet n'a pas fait l'objet de plaintes en ce qui concerne d'éventuels cas de fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption, ni de cas d'exploitation, abus et harcèlements sexuels.

<b>Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption</b>	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégués, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Non
Allégations		
Investigations		
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		
<b>Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels</b>		
Allégations		

Investigations		
Sanctions		

<b>Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption</b> : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	4	4
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0
<b>Exploitation, abus et harcèlement sexuels</b>		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	4	4

La FAO dispense des cours obligatoires et indispensables sur les thématiques de la fraude, de la corruption, des abus et du harcèlement sexuel à l'ensemble des nouveaux arrivants. 100 % des membres de l'UGP-FAO (tous consultants) ont finalisé ces cours.

*Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer **rapidement** le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

## 11. Récapitulatif des livrables

Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport **et fournir des hyperliens aux livrables finalisés** (préalablement sauvegardés dans [l'Espace collaboratif](#) du projet).

1. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > [Manifestation d'intérêt à la coalition LEAF](#)
2. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > [Matériel technique pour la session de renforcement des capacités sur le standard TREES](#)
3. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > [Analyse des indicateurs de sauvegardes de la REDD+ au Congo au regard des exigences du standard TREES](#)
4. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > [Compte-rendu du 1<sup>er</sup> atelier TREES](#)

5. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > [Compte-rendu du 2<sup>nd</sup> atelier TREES et matériel technique](#)
6. Produit 1.1 > Activité 1.1.2 > [Cahier des charges](#)
7. Produit 1.1 > Activité 1.1.3 > [Matériel technique pour la consultation des besoins en capacité et en données de la REDD+](#)
8. Produit 1.1 > Activité 1.1.3 > [Compte-rendu pour la consultation des besoins en capacité et en données de la REDD+](#)
9. Produit 1.2 > Activité 1.2.1 > [Rapport de formation sur le langage LCML](#)
10. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > [Base de données des échantillons pour interprétation](#)
11. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > [Matériel technique pour la révision du NERF \(classification\)](#)
12. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > [Rapport FAO sur la mission de suivi des pertes \(sept2024\)](#)
13. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > [Résultats préliminaires 2023 rapport MNV](#)
14. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Draft du protocole de collecte de données IFN sur les forêts de terre ferme](#)
15. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Draft du protocole de collecte de données IFN sur les forêts de mangrove](#)
16. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Rapport de mission forêt de terre ferme](#)
17. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Rapport de mission forêt de mangroves](#)
18. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Analyses de sols \(IRSEN\)](#)
19. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > [Analyses de litière \(IRF\)](#)
20. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > [Niveau de référence révisé \(version de janvier 2024\)](#)
21. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > [Niveau de référence révisé \(version de juin 2024\)](#)
22. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > [Rapport d'évaluation technique du NERF révisé](#)
23. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > [Feuille de calcul avec l'ensemble des estimations pour la période 2016-2021 pour la mise à jour du Niveau de Référence \(janvier2024\)](#)
24. Produit 1.4 > Activité 1.4.1 > [Matériel technique sur les données MRV dans le cadre de la production des NERF](#)
25. Produit 1.5 > Activité 1.5.1 > [Accord de partage de données signé](#)
26. Produit 1.5 > Activité 1.5.2 > [Document technique de développement du portail](#)
27. [Compte rendu du COPIL1 et sa documentation technique](#)
28. [Compte rendu COTECH 1 et sa documentation technique](#)
29. [Compte rendu du COPIL 2 et sa documentation technique](#)
30. [Compte rendu COTECH 2 et sa documentation technique](#)
31. [Termes de référence du COTECH 3 \(en attente de compte-rendu\)](#)
32. [Compte-rendu COTECH 3](#)
33. [Compte-rendu COPIL 3](#)
34. [PTBA 2022-2023](#)
35. [PTBA 2024](#)
36. [PTBA 2025](#)
37. [Notes officielles diverses](#)
38. [Extrait de l'atelier de lancement du projet](#)
39. [Photos des activités](#)

## 12. Annexes

### 1. Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur [l'Espace collaboratif](#), copier l'hyperlien ici et annexer par email l'[Annexe 1](#) ou [Annexe 2](#) en fonction de la nature de votre projet.

Lien vers l'annexe 2 – [rapport annuel 2025 SYNA-MNV](#)

## 2. Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le [tableau 8.2](#) relatif aux informations financières complété en format Excel.

Lien vers la table 8.2 – [Rapport financier annuel 2025](#)

## 3. Encadré « bénéficiaires »

### Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

#### Type de soutien

**Soutien ciblé** (reçu par des **personnes qui peuvent être identifiées et comptées** par le projet **et qui savent qu'elles reçoivent du soutien**)

**Soutien non ciblé** : reçu indirectement par des **personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément**. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

#### 2) Intensité du soutien

**Faible** (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

**Moyenne** (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

**Haute** (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

**Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.**

**Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne**

**Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.**